



FUMEL
— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
TECHNIQUES

Affaire suivie par : Laurent VIGIÉ

N°D25DGST177

OBJET : SIGNATURE D'UN DEVIS ENTRE HUWER GSO ET FUMEL VALLÉE DU LOT CONCERNANT LA RÉPARATION DU CAMION HYDROCUREUR

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les missions des services techniques de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot et notamment les interventions sur la voirie de tout le territoire intercommunal ;

Considérant la nécessité de réparer l'hydrocureur Renault Premium 420 immatriculé CL-957-HC ;

Considérant que HUWER GSO, sis à 246 rue de la Plastre- 33210 PREIGNAC a proposé un devis d'un montant de 19 242,55 €/TTC

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le Vice-président à signer le devis proposé par la HUWER GSO, sis à 246 rue de la Plastre- 33210 PREIGNAC, d'un montant de 19 242,55 €/TTC relatif à la réparation de l'hydrocureur Renault Premium 420 immatriculé CL-957-HC ainsi que tous les documents afférents à cette affaire ;

2°) - Précise que les crédits pour cette opération sont prévus aux budgets afférents.

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 02 octobre 2025



Pour le Président
Le Vice-Président

Jean-Pierre CALMEL

Certifié exécutoire le : 09 octobre 2025
Reçu en Sous-Préfecture le : 09 octobre 2025
Publié ou Notifié le : 09 octobre 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com